

◇CABINET PIERRE DEVOS◇
EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES
54 avenue Kléber
75016 PARIS
Tél : 01 53 70 62 20 Fax : 01 53 70 62 22

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

**S.C.R.L ARC SERVICES
UNION D ECONOMIE SOCIALE**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

**S.C.R.L ARC SERVICES
Union d'économie sociale**

7 rue de Thionville

75019 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS CLOS AU 31 DECEMBRE 2023

A l'assemblée,
Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **S.C.R.L ARC SERVICES - Union d'économie sociale** relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Gérant et dans les autres documents adressés sur la situation financière et les comptes annuels adressée à l'assemblée générale

Nous attestons la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnés à l'article D44-1 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Gérant.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de son audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui résultant d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de la continuité d'exploitation et selon, les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient que des circonstances ou événements extérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou refus de certifier.

◇CABINET PIERRE DEVOS◇
EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES
54 avenue Kléber
75016 PARIS
Tél : 01 53 70 62 20 Fax : 01 53 70 62 22

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris

Le 17 Avril 2024

Pierre DEVOS

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



Bilan Actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	88 217	79 417	8 800	14 667
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	379	379		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 887	3 887		
Autres immobilisations corporelles	238 500	230 692	7 809	13 617
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				1 015
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 000		3 000	3 000
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	333 983	314 374	19 609	32 299
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	284 945	1 457	283 488	297 635
Autres créances	19 939		19 939	66 900
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	714 514		714 514	301 173
Disponibilités	77 706		77 706	271 875
Charges constatées d'avance (3)	40 842		40 842	74 564
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 137 946	1 457	1 136 489	1 012 147
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 471 929	315 831	1 156 097	1 044 446

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

Bilan Passif

	31/12/2023	31/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	348 920	348 920
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	16 887	15 260
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	320 859	289 943
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	50 293	32 543
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	736 959	686 666
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total II		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	80 000	80 000
Provisions pour charges		
Total III	80 000	80 000
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		3 517
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	41 869	92 891
Dettes fiscales et sociales	189 811	165 480
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	19 906	8 576
Produits constatés d'avance (1)	87 552	7 316
Total IV	339 138	277 780
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I à V)	1 156 097	1 044 446

(1) Dont à plus d'un an (a)

(1) Dont à moins d'un an (a)

339 138

274 263

(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque

(3) Dont emprunts participatifs

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Compte de Résultat

	31/12/2023	31/12/2022
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises	78 817	48 752
Production vendue (biens)		-17 307
Production vendue (services)	1 267 768	1 148 982
Chiffre d'affaires net	1 346 585	1 180 428
Dont à l'exportation		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	2 817	
Autres produits	84	3 197
Total I	1 349 486	1 183 625
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	52 428	26 101
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	389 816	378 201
Impôts, taxes et versements assimilés	11 823	12 506
Salaires et traitements	607 124	508 341
Charges sociales	220 755	197 249
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	19 175	20 736
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	1 457	2 817
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	1 042	135
Total II	1 303 621	1 146 087
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	45 865	37 538
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	15 525	748
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	15 525	748
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI		
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	15 525	748
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	61 391	38 286

Compte de Résultat (suite)

	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	11 098	5 743
Total des produits (I+III+V+VII)	1 365 011	1 184 373
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 314 719	1 151 830
BENEFICE OU PERTE	50 293	32 543

(a) Y compris :

- Redevances de crédit-bail mobilier

- Redevances de crédit-bail immobilier

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL ARC SERVICES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 1 156 097 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 50 293 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Stock

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé**Tableau des immobilisations**

	au début d'exercice	Augmentation	Diminution	en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	88 596			88 596
Immobilisations incorporelles	88 596			88 596
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations Gales, agenc. et aménag. des constructions				
- Installations techn., matériel et outillage industriels	3 887			3 887
- Installations Gales, agenc. et aménagements divers	133 688			133 688
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	97 312	7 500		104 812
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	234 887	7 500		242 387
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	1 015		1 015	
- Prêts et autres immobilisations financières	3 000			3 000
Immobilisations financières	4 015		1 015	3 000
ACTIF IMMOBILISE	327 498	7 500	1 015	333 983

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	73 930	5 867		79 796
Immobilisations incorporelles	73 930	5 867		79 796
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 887			3 887
- Installations générales, agencements aménagements divers	133 688			133 688
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	83 695	13 309		97 003
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	221 269	13 309		234 578
ACTIF IMMOBILISE	295 199	19 175		314 374

Notes sur le bilan

Actif circulant**Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 348 725 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	3 000		3 000
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	284 945	284 945	
Autres	19 939	19 939	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	40 842	40 842	
Total	348 725	345 725	3 000

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice
Prêts et avances consentis aux associés

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	2 053
INTERETS COURUS A RECEVOIR SUR CAT	9 891
Total	11 944

Notes sur le bilan**Capitaux propres****Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 348 920 euros décomposé en 28 600 titres d'une valeur nominale de 12,20 euros.

Affectation du résultat

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	289 943
Résultat de l'exercice précédent	32 543
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	322 486
Affectations aux réserves	1 627
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	320 859
Total des affectations	322 486

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2023	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2023
Capital	348 920				348 920
Réserve légale	15 260	1 627			16 887
Report à Nouveau	289 943	30 916			320 859
Résultat de l'exercice	32 543	-32 543	50 293		50 293
Total Capitaux Propres	686 666		50 293		736 959

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	80 000				80 000
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	80 000				80 000

Répartition des dotations et des
reprises de l'exercice :Exploitation
Financières
Exceptionnelles

Notes sur le bilan

Dettes**Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 339 138 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	41 869	41 869		
Dettes fiscales et sociales	189 811	189 811		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	19 906	19 906		
Produits constatés d'avance	87 552	87 552		
Total	339 138	339 138		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice

(**) Dont envers les associés

Charges à payer

	Montant
FOURN FACTURES NON PARVENUES.	26 930
PERS CONGES A PAYER	37 036
PERS AUTRES CHARGES A PAYER	19 000
ORG.SOC. CONGES A PAYER	15 173
ORG.SOC. AUTRES CHARGES A PAYER	2 000
ETAT AUTRES CHARGES A PAYER	130
Taxe d apprentissage	479
Total	100 747

Notes sur le bilan**Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	40 842		
Total	40 842		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	87 552		
Total	87 552		

Notes sur le compte de résultat**Chiffre d'affaires****Répartition par marché géographique**

31/12/2023

FRANCE

1 346 585

TOTAL**1 346 585****Charges et produits d'exploitation et financiers****Rémunération des commissaires aux comptes****Commissaire aux comptes Titulaire**

Honoraire de certification des comptes : 10 800 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Résultat et impôts sur les bénéfices**Ventilation de l'impôt**

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après Impôt
+ Résultat courant	61 391	11 098	50 293
+ Résultat exceptionnel			
- Participations des salariés			
Résultat comptable	61 391	11 098	50 293

(*) comporte les crédits d'impôt

(montant repris de la colonne "Impôt correspondant")

Autres informations**Evènements postérieurs à la clôture**

Aucun évènement signification n'est intervenu depuis la date de clôture des comptes.

Effectif

	Hommes	Femmes	Total	Effectif Equivalent Temps plein
Cadres	3,00	1,00	4,00	4,00
Employés	6,00	12,00	18,00	9,83
Ouvriers			0	
Contrat emploi solidarité			0	
Contrat de qualification			0	
Contrat retour emploi			0	
Contrat initiative emploi			0	
	9,00	13,00	22	13,83

◇CABINET PIERRE DEVOS◇
EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES
54 avenue Kléber
75016 PARIS
Tél : 01 53 70 62 20 Fax : 01 53 70 62 22

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

**S.C.R.L ARC SERVICES
UNION D ECONOMIE SOCIALE**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

**S.C.R.L COOPERATIVE ARC SERVICES
Union d'économie sociale**

7 rue de Thionville

75019 PARIS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2023

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés, ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous estimons nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

I – CONVENTIONS CONCLUES AVEC L'ASSOCIATION DES RESPONSABLES DE COPROPRIETE (ARC)

Convention de location de locaux :

Suivant convention, l'ASSOCIATION DES RESPONSABLES DE COPROPRIETE (ARC) a loué à notre société des locaux. Le montant des loyers charges comprises facturé à notre société par l'ARC conformément à la convention de mise à disposition s'est élevé à 41 666 € HT soit 50 000 € TTC et 10 000 € sans tva pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, soit un total de charge de 51666 €.

Personne concernée :

Monsieur Guy LEMARIE, Gérant de notre société et Administrateur de l'ASSOCIATION DES RESPONSABLES DE COPROPRIETE (ARC).

Convention d'assistance sur l'organisation d'un salon :

Au cours de l'exercice, notre société a facturé à l'ASSOCIATION DES RESPONSABLES DE COPROPRIETE (ARC), au titre de l'organisation d'événements, notamment le salon de la copropriété, une somme de 104 804 € HT.

Personne concernée :

Monsieur Guy LEMARIE, Gérant de notre société et Administrateur de l'ASSOCIATION DES RESPONSABLES DE COPROPRIETE (ARC).

Mise à disposition de personnel au profit de l'ASSOCIATION DES RESPONSABLES DE COPROPRIETE :

En application des conventions de mise à disposition de personnel, notre société a mis à disposition de l'ASSOCIATION DES RESPONSABLES DE COPROPRIETE (ARC) plusieurs de ses salariés.

Notre société refacture les heures effectuées par chacun des salariés sur la base du salaire horaire brut. Ce salaire tient compte de la rémunération, des charges sociales et fiscales, des congés payés pris calculés au prorata temporis et autres charges assises sur les salaires. Au 31 décembre 2023, notre société a facturé la somme de 273 964 € HT au titre de cette mise à disposition de personnel.

Personne concernée :

Monsieur Guy LEMARIE, Gérant de notre société et administrateur de l'ASSOCIATION DES RESPONSABLES DE COPROPRIETE (ARC).

II – CONVENTIONS CONCLUES AVEC L'ASSOCIATION COPROPRIETE ET FORMATION

Convention d'assistance et de prestations de services :

Suivant convention d'assistance et de prestations de services en encadrement, spécialiste marché public, comptable et formateurs, notre société a facturé à l'ASSOCIATION COPROPRIETE ET FORMATION au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, une somme de 156 € HT.

Personne concernée :

Monsieur Guy LEMARIE, Gérant de notre société et Président l'ASSOCIATION COPROPRIETE ET FORMATION

Fait à Paris, le 17 Avril 2024

Pierre DEVOS
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

